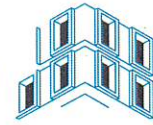




Département du Calvados
Mairie de TREVIÈRES
17 Place Charles Delangle
14710 TREVIÈRES



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN **NORMANDIE**

L'an deux mil vingt-deux, le 17 octobre à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille **DUFOUR** – Maire, Loïc **PÉRIOT** - 1^{er} adjoint, Françoise **DUSSERT-SARTHE** – 2^{ème} adjoint, Frédéric **FOSSEY** - 3^{ème} adjoint, Françoise **LE MARQUAND**, Gérald **ROUSSEUW**, Valérie **TANQUEREL**, Françoise **LEBOULANGER**, Patrick **WATERS**, Delphine **BOULOT**,

Étaient excusés : Laëtitia **MOREAU** (pouvoir donné à Patrick **WATERS**), Martial **LEGROS** (pouvoir donné à Valérie **TANQUEREL**), Bruno **LEFRANÇOIS** (pouvoir donné à Mireille **DUFOUR**)

Liste des délibérations du conseil municipal prises lors de cette séance

Numéro de délibération	Date	Objet	Résultat
2022-122	17/10/2022	Récupérateurs eau de pluie : acceptation du devis pour 3 récupérateurs et demande de subvention Agence de l'Eau	Approuvée
2022-123	17/10/2022	Réponse à l'appel à projets « Aménagement et requalification des espaces publics non urbains : programme d'aménagements	Approuvée
2022-124	17/10/2022	Projet scolaire « Ecole dehors » : subvention de 350 €	Approuvée
2022-125	17/10/2022	Désignation d'un élu correspondant incendie et secours : Frédéric FOSSEY	Approuvée
2022-126	17/10/2022	FREDON NORMANDIE : désignation d'un référent sur le sujet de la lutte contre les nuisibles à la santé humaine et de la surveillance des ambrosies	Approuvée
2022-127	17/10/2022	Avenant à la convention avec Isigny-Omaha Intercom pour les heures de ménage à la MSAP	Rejetée
2022-128	17/10/2022	Fixation des attributions de compensation 2021 en lien avec le SIARB	Approuvée
2022-129	17/10/2022	Convention avec le SDIS pour le contrôle des points d'eau communaux : poteaux et réserves incendie	Approuvée
2022-130	17/10/2022	Réponse à l'appel à projet « La rue aux enfants »	Approuvée
2022-131	17/10/2022	Bail dérogatoire local communal rue des écoles : demande d'installation d'un salon de coiffure	Rejetée
2022-132	17/10/2022	BP71103 – annulation délibération n°2021-24-3 (affectation résultat)	Approuvée
2022-133	17/10/2022	BP71103 – affectation résultat 2020	Approuvée
2022-134	17/10/2022	BP71103 – Modification budgétaire	Approuvée



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN NORMANDIE



NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	13
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	13

DATE DE LA CONVOCATION 10/10/2022

DATE D'AFFICHAGE 10/10/2022

Petites villes
de demain

RÉUNION du 17 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept octobre à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint, Françoise LE MARQUAND, Gérald ROUSSEUW, Valérie TANQUEREL, Françoise LEBOULANGER, Patrick WATERS, Delphine BOULOT,

Étaient excusés : Laëtitia MOREAU (pouvoir donné à Patrick WATERS), Martial LEGROS (pouvoir donné à Valérie TANQUEREL), Bruno LEFRANÇOIS (pouvoir donné à Mireille DUFOUR)

DCM n° 2022-122

Objet de la délibération

RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE : DEVIS ET DEMANDE DE SUBVENTION

Le conseil municipal de TREVIÈRES, après en avoir délibéré, décide :

- D'accepter le devis présenté par AGRI BESSIN (8 820,00 € HT soit 10 584,00 € TTC) pour la fourniture de 3 récupérateurs d'eau de pluie
- De solliciter une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition et à cette demande de subvention
- Vote : unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour copie certifiée conforme.

TREVIÈRES, le 18/10/2022

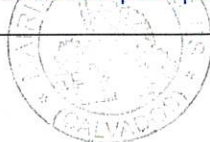
Signatures :

Président	Secrétaire

Accusé de réception en préfecture
014-211407119-20221017-DCM2022-122-DE

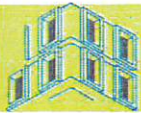
Date de télétransmission : 20/10/2022

Date de réception préfecture : 20/10/2022





Petites villes
de demain



**PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN NORMANDIE**



NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	13
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	13
DATE DE LA CONVOCATION	
10/10/2022	
DATE D'AFFICHAGE	
10/10/2022	

RÉUNION du 17 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept octobre à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint, Françoise LE MARQUAND, Gérald ROUSSEUW, Valérie TANQUEREL, Françoise LEBOULANGER, Patrick WATERS, Delphine BOULOT,

Étaient excusés : Laëtitia MOREAU (pouvoir donné à Patrick WATERS), Martial LEGROS (pouvoir donné à Valérie TANQUEREL), Bruno LEFRANÇOIS (pouvoir donné à Mireille DUFOUR)

DCM n° 2022-123

Objet de la délibération

APPEL À PROJETS « AMÉNAGEMENT ET REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS NON URBAINS »

Le conseil municipal de TREVIERES, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le programme d'aménagements pour améliorer et renforcer les mobilités douces (création de sentiers piétonniers, désimperméabilisation de trottoirs bitumés) et créer un îlot de fraîcheur,
- D'autoriser Madame le Maire à déposer la candidature de TREVIERES à l'appel à projets « Aménagement et requalification d'espaces publics non urbains » et à signer tous les documents nécessaires
- Vote : unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour copie certifiée conforme.

TREVIERES, le 18/10/2022

Signatures :

Président

Secrétaire

Accusé de réception en préfecture
014-211407119-20221017-DCM2022-123-DE
Date de télétransmission : 20/10/2022
Date de réception préfecture : 20/10/2022



Petites villes
de demain



**PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN NORMANDIE**



NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	13
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	13
DATE DE LA CONVOCATION	10/10/2022
DATE D'AFFICHAGE	10/10/2022

RÉUNION du 17 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept octobre à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint, Françoise LE MARQUAND, Gérald ROUSSEUW, Valérie TANQUEREL, Françoise LEBOULANGER, Patrick WATERS, Delphine BOULOT,

Étaient excusés : Laëtitia MOREAU (pouvoir donné à Patrick WATERS), Martial LEGROS (pouvoir donné à Valérie TANQUEREL), Bruno LEFRANÇOIS (pouvoir donné à Mireille DUFOUR)

DCM n° 2022-124

Objet de la délibération

PROJET SCOLAIRE « APPRENDRE DEHORS »

Le conseil municipal de TREVIÈRES, après en avoir délibéré, décide :

- D'accorder une subvention de 350 € pour le projet scolaire « Ecole dehors »
- Vote : unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour copie certifiée conforme.

TREVIÈRES, le 18/10/2022

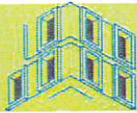
Signatures :

Président	Secrétaire

Accusé de réception en préfecture
014-211407119-20221017-DCM2022-124-DE
Date de télétransmission : 20/10/2022
Date de réception préfecture : 20/10/2022



Petites villes
de demain



**PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN NORMANDIE**



NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	13
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	13
DATE DE LA CONVOCATION	10/10/2022
DATE D'AFFICHAGE	10/10/2022

RÉUNION du 17 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept octobre à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint, Françoise LE MARQUAND, Gérald ROUSSEUW, Valérie TANQUEREL, Françoise LEBOULANGER, Patrick WATERS, Delphine BOULOT,

Étaient excusés : Laëtitia MOREAU (pouvoir donné à Patrick WATERS), Martial LEGROS (pouvoir donné à Valérie TANQUEREL), Bruno LEFRANÇOIS (pouvoir donné à Mireille DUFOUR)

DCM n° 2022-125

Objet de la délibération

DÉSIGNATION D'UN ÉLU CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Le conseil municipal de TREVIÈRES, après en avoir délibéré, décide :



- De nommer Frédéric FOSSEY en tant que référent incendie et secours
- Vote : unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

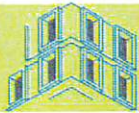
Pour copie certifiée conforme.

TREVIÈRES, le 18/10/2022

Signatures :

Président 	Secrétaire 
--	--

Accusé de réception en préfecture
014-211407119-20221017-DCM2022-125-DE
Date de télétransmission : 20/10/2022
Date de réception préfecture : 20/10/2022



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN NORMANDIE



NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	13
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	13
DATE DE LA CONVOCATION	10/10/2022
DATE D'AFFICHAGE	10/10/2022

Petites villes
de demain

RÉUNION du 17 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept octobre à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint, Françoise LE MARQUAND, Gérald ROUSSEUW, Valérie TANQUEREL, Françoise LEBOULANGER, Patrick WATERS, Delphine BOULOT,

Étaient excusés : Laëtitia MOREAU (pouvoir donné à Patrick WATERS), Martial LEGROS (pouvoir donné à Valérie TANQUEREL), Bruno LEFRANÇOIS (pouvoir donné à Mireille DUFOUR)

DCM n° 2022-126

Objet de la délibération

FREDON NORMANDIE : DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT SUR LE SUJET DE LA LUTTE CONTRE LES NUISIBLES À LA SANTÉ HUMAINE ET IDENTIFICATION D'UNE PERSONNE EN CHARGE DE LA SURVEILLANCE DES AMBROISIES

Le conseil municipal de TREVIERES, après en avoir délibéré, décide :

- De désigner Valérie TANQUEREL en tant que référente avec la FREDON Normandie
- Vote : unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

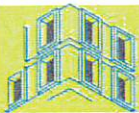
Pour copie certifiée conforme.

TREVIERES, le 18/10/2022

Signatures :

Président	Secrétaire

Accusé de réception en préfecture
014-211407119-20221017-DCM2022-126-DE
Date de télétransmission : 20/10/2022
Date de réception préfecture : 20/10/2022



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN NORMANDIE



NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	13
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	13
DATE DE LA CONVOCATION	10/10/2022
DATE D’AFFICHAGE	10/10/2022


Petites villes
de demain

RÉUNION du 17 octobre 2022

L’an deux mil vingt-deux, le dix-sept octobre à vingt heures, s’est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint, Françoise LE MARQUAND, Gérald ROUSSEUW, Valérie TANQUEREL, Françoise LÉBOULANGER, Patrick WATERS, Delphine BOULOT,

Étaient excusés : Laëtitia MOREAU (pouvoir donné à Patrick WATERS), Martial LEGROS (pouvoir donné à Valérie TANQUEREL), Bruno LEFRANÇOIS (pouvoir donné à Mireille DUFOUR)

DCM n° 2022-127

Objet de la délibération

AVENANT À LA CONVENTION AVEC ISIGNY-OMAHA INTERCOM POUR LES HEURES DE MÉNAGES DE LA MSAP

Le conseil municipal de TREVIÈRES, après en avoir délibéré, décide :



- De ne pas signer la proposition d’avenant d’Isigny-Omaha Intercom pour l’entretien ménager de la MSAP
- Vote : majorité

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

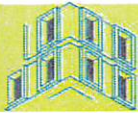
Pour copie certifiée conforme.

TREVIÈRES, le 18/10/2022

Signatures :

Président	Secrétaire
	

Accusé de réception en préfecture
014-211407119-20221017-DCM2022-127-DE
Date de télétransmission : 20/10/2022
Date de réception préfecture : 20/10/2022



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN NORMANDIE



NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	13
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	13
DATE DE LA CONVOCATION	10/10/2022
DATE D'AFFICHAGE	10/10/2022

Petites villes
de demain

RÉUNION du 17 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept octobre à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint, Françoise LE MARQUAND, Gérald ROUSSEUW, Valérie TANQUEREL, Françoise LEBOULANGER, Patrick WATERS, Delphine BOULOT,

Étaient excusés : Laëtitia MOREAU (pouvoir donné à Patrick WATERS), Martial LEGROS (pouvoir donné à Valérie TANQUEREL), Bruno LEFRANÇOIS (pouvoir donné à Mireille DUFOUR)

DCM n° 2022-128

Objet de la délibération

FIXATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2021 EN LIEN AVEC LE SIARB

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu les éléments d'information contenus dans le complément au rapport de la Clect 2019 adressé aux communes ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 22 septembre 2022 validant la révision libre des Attributions de Compensation en lien avec le SIARB ;

En application des dispositions du V de l'article 1609 nonies C du CGI, la communauté verse à chaque commune membre une attribution de compensation. Lorsque celle-ci est négative, c'est la commune qui effectue un versement au profit de la communauté de communes.

Les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur EPCI lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique.

Il convient de rappeler que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est chargée de procéder à l'évaluation des charges transférées, afin de permettre le calcul des attributions de compensation. La CLECT établit et vote un rapport détaillé sur les transferts de compétences.

La révision des Attributions de Compensation en lien avec le SIARB ayant été validée par le conseil communautaire, il appartient aux communes concernées de délibérer à la majorité simple sur le montant révisé.

Les AC provisoires 2021 au 31/12/2021 pour la commune de Trévières s'élèvent à : -10 498,50 €

L'évaluation pour la révision est de : + 2 409,80 €

La AC définitives 2022 pour la commune de Trévières s'élèvent à : - 8 088,70 €

Le conseil municipal de TREVIÈRES, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver les nouveaux montants d'attributions de compensation induits par la révision libre 2022.**
- **Vote : unanimité**

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour copie certifiée conforme.

TREVIÈRES, le 18/10/2022

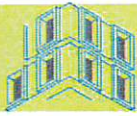
Signatures :

Président :
Accusé de réception en préfecture
014-211407119-20221017-DCM2022-128-DE
Date de télétransmission : 20/10/2022
Date de réception préfecture : 20/10/2022





Petites villes
de demain



**PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN NORMANDIE**



NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	13
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	13
DATE DE LA CONVOCATION	10/10/2022
DATE D'AFFICHAGE	10/10/2022

RÉUNION du 17 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept octobre à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint, Françoise LE MARQUAND, Gérald ROUSSEUW, Valérie TANQUEREL, Françoise LÉBOULANGER, Patrick WATERS, Delphine BOULOT,

Étaient excusés : Laëtitia MOREAU (pouvoir donné à Patrick WATERS), Martial LEGROS (pouvoir donné à Valérie TANQUEREL), Bruno LEFRANÇOIS (pouvoir donné à Mireille DUFOUR)

DCM n° 2022-129

Objet de la délibération

CONVENTION AVEC LE SDIS POUR LE CONTRÔLE DES POINTS D'EAU COMMUNAUX : POTEAUX ET RÉSERVES INCENDIE

Le conseil municipal de TREVIÈRES, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention avec le SDIS 14
- Vote : unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour copie certifiée conforme.

TREVIÈRES, le 18/10/2022

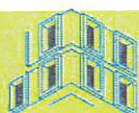
Signatures :

Président	Secrétaire

Accusé de réception en préfecture
014-211407119-20221017-DCM2022-129-DE
Date de télétransmission : 20/10/2022
Date de réception préfecture : 20/10/2022



Petites villes
de demain



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN NORMANDIE



NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	13
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	13

DATE DE LA CONVOCATION 10/10/2022

DATE D'AFFICHAGE 10/10/2022

RÉUNION du 17 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept octobre à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint, Françoise LE MARQUAND, Gérald ROUSSEUW, Valérie TANQUEREL, Françoise LEBOULANGER, Patrick WATERS, Delphine BOULOT,

Étaient excusés : Laëtitia MOREAU (pouvoir donné à Patrick WATERS), Martial LEGROS (pouvoir donné à Valérie TANQUEREL), Bruno LEFRANÇOIS (pouvoir donné à Mireille DUFOUR)

DCM n° 2022-130

Objet de la délibération

APPEL À PROJETS « LA RUE AUX ENFANTS »

Le conseil municipal de TREVIÈRES, après en avoir délibéré, décide :

- De répondre à l'appel à projets « la rue aux enfants »
- Vote : unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour copie certifiée conforme.

TREVIÈRES, le 18/10/2022

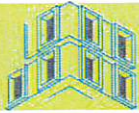
Signatures :

Président	Secrétaire

Accusé de réception en préfecture
014-211407119-20221017-DCM2022-130-DE
Date de télétransmission : 20/10/2022
Date de réception préfecture : 20/10/2022



Petites villes
de demain



**PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN NORMANDIE**



NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	13
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	13
DATE DE LA CONVOCATION	10/10/2022
DATE D'AFFICHAGE	10/10/2022

RÉUNION du 17 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept octobre à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint, Françoise LE MARQUAND, Gérald ROUSSEUW, Valérie TANQUEREL, Françoise LEBOULANGER, Patrick WATERS, Delphine BOULOT,

Étaient excusés : Laëtitia MOREAU (pouvoir donné à Patrick WATERS), Martial LEGROS (pouvoir donné à Valérie TANQUEREL), Bruno LEFRANÇOIS (pouvoir donné à Mireille DUFOUR)

DCM n° 2022-131

Objet de la délibération

BAIL DÉROGATOIRE : LOCAL COMMUNAL RUE DES ÉCOLES

Le conseil municipal de TREVIÈRES, après en avoir délibéré, décide :


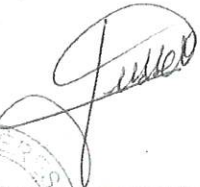
- De ne pas louer le local communal pour exercer une activité de coiffure (local dédié à une boutique éphémère pour le lancement d'activité)
- Vote : majorité

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

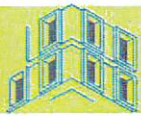
Pour copie certifiée conforme.

TREVIÈRES, le 18/10/2022

Signatures :

Président 	Secrétaire 
--	--

Accusé de réception en préfecture
014-211407119-20221017-DCM2022-131-DE
Date de télétransmission : 20/10/2022
Date de réception préfecture : 20/10/2022



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN NORMANDIE



NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	13
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	13
DATE DE LA CONVOCATION	10/10/2022
DATE D'AFFICHAGE	10/10/2022


Petites villes
de demain

RÉUNION du 17 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept octobre à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint, Françoise LE MARQUAND, Gérald ROUSSEUW, Valérie TANQUEREL, Françoise LEBOULANGER, Patrick WATERS, Delphine BOULOT,

Étaient excusés : Laëtitia MOREAU (pouvoir donné à Patrick WATERS), Martial LEGROS (pouvoir donné à Valérie TANQUEREL), Bruno LEFRANÇOIS (pouvoir donné à Mireille DUFOUR)

DCM n° 2022-132

Objet de la délibération

BP71103 – CAMPING : ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2021-24-3 (AFFECTATION DU RÉSULTAT)

Le conseil municipal de TREVIÈRES, après en avoir délibéré, décide :



- D'annuler la délibération n°2021-24-3
- Vote : unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour copie certifiée conforme.

TREVIÈRES, le 18/10/2022

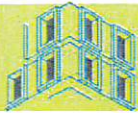
Signatures :

Président	Secrétaire
	

Accusé de réception en préfecture
014-211407119-20221017-DCM2022-132-DE
Date de télétransmission : 20/10/2022
Date de réception préfecture : 20/10/2022



Petites villes
de demain



**PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN NORMANDIE**



NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	13
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	13
DATE DE LA CONVOCATION	10/10/2022
DATE D'AFFICHAGE	10/10/2022

RÉUNION du 17 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept octobre à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint, Françoise LE MARQUAND, Gérald ROUSSEUW, Valérie TANQUEREL, Françoise LEBOULANGER, Patrick WATERS, Delphine BOULOT,

Étaient excusés : Laëtitia MOREAU (pouvoir donné à Patrick WATERS), Martial LEGROS (pouvoir donné à Valérie TANQUEREL), Bruno LEFRANÇOIS (pouvoir donné à Mireille DUFOUR)

DCM n° 2022-133

Objet de la délibération

BP71103 – CAMPING : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020

Le conseil municipal, constatant que le Compte Administratif présente :

En section de fonctionnement

. un résultat de clôture de l'exercice 2019 52 030,19 €
. un résultat négatif pour l'exercice 2020 - 3 313,81 €
. soit un résultat de clôture de l'exercice 2020 48 716,38 €

En section d'investissement

. un résultat de clôture de l'exercice 2019 -2 608,97 €
. un résultat de l'exercice 2020 - 44 298,36 €
. soit un résultat de clôture de l'exercice 2020 - 46 907,33 €

Le conseil municipal de TREVIÈRES, après en avoir délibéré, décide :

- **D'affecter ce résultat comme suit :**

- En section d'investissement de l'exercice 2021
 - Besoin de financement – affectation au compte 1068
- En section de fonctionnement de l'exercice 2021
 - le solde au compte 002 (Résultat reporté) 1 809,05 €

- **Vote : unanimité**

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour copie certifiée conforme.

TREVIÈRES, le 18/10/2022

Signatures :

Président	Secrétaire
014-211407119-20221017-DCM2022-133-DE	
Date de télétransmission : 20/10/2022	
Date de réception préfecture : 20/10/2022	



Petites villes
de demain



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN NORMANDIE



NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	13
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	13
DATE DE LA CONVOCATION	10/10/2022
DATE D'AFFICHAGE	10/10/2022

RÉUNION du 17 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept octobre à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Frédéric FOSSEY - 3^{ème} adjoint, Françoise LE MARQUAND, Gérald ROUSSEUW, Valérie TANQUEREL, Françoise LEBOULANGER, Patrick WATERS, Delphine BOULOT,

Étaient excusés : Laëtitia MOREAU (pouvoir donné à Patrick WATERS), Martial LEGROS (pouvoir donné à Valérie TANQUEREL), Bruno LEFRANÇOIS (pouvoir donné à Mireille DUFOUR)

DCM n° 2022-134 Objet de la délibération

BP71103 – CAMPING : MODIFICATION BUDGÉTAIRE

Chapitre Articles	Débit	CRÉDIT
Investissement Recettes – article 1068	46 907,33	
Investissement Dépenses - Solde d'exécution d'inv. Report. - 001		46 907,33

Ces mouvements s'équilibrent en section d'investissement à 46 907,33 €

Le conseil municipal de TREVIÈRES, après en avoir délibéré, décide :

- D'adopter la décision modificative sur le budget 71103
- Vote : unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour copie certifiée conforme.

TREVIÈRES, le 18/10/2022

Signatures :

Président	Secrétaire

Accusé de réception en préfecture
014-211407119-20221017-DCM2022-134-DE
Date de télétransmission : 20/10/2022
Date de réception préfecture : 20/10/2022